

Contenu

- Notice décrivant le terrain et  
présentant le projet

# *PC4 - Notice décrivant le terrain et présentant le projet*

Architecte

Georges NOWATZKI



Architecte DPLG



EDF Renouvelables Outre-Mer  
Coeur Défense Tour B  
100 Esplanade du Général de Gaulle  
92932 Paris la Défense CEDEX

## PC 4 – NOTICE DECRIVANT LE TERRAIN ET PRESENTANT LE PROJET

### Préambule

Dans le cadre des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la diversification nécessaire des sources d'énergies, la **SAS Centrale Photovoltaïque de Kourou-Pariacabo**, souhaite participer et répondre à l'effort national et européen de développement durable, notamment dans les Zones Non Interconnectées. Ces territoires, dont l'éloignement géographique empêche la connexion au réseau électrique continental, se sont vus assignés, dans le cadre de la loi Grenelle 1, l'objectif de parvenir à **l'autonomie énergétique à l'horizon 2030**, en atteignant un objectif de 50 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale dès 2020. Cet objectif a été réaffirmé par la **Loi transition énergétique pour une croissance verte** (loi n° 2015-992, publiée au Journal Officiel le 18 août 2015).

Par ailleurs, le secrétaire d'État auprès du ministre de la Transition écologique et solidaire a lancé la démarche « Place au soleil » le 28 juin 2018 pour mobiliser tous les acteurs pouvant contribuer au déploiement du photovoltaïque et du solaire thermique partout en France. Une série de mesures pour accélérer le déploiement de l'énergie solaire a été présentée. Concernant les mesures spécifiques aux Zones Non Interconnectées et notamment en outre-mer, le Gouvernement va lancer de nouveaux appels d'offres photovoltaïques pluriannuels, territoires par territoires, ce qui donnera une garantie à l'atteinte des objectifs de volume de solaire.

La **Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) de Guyane**, adoptée par décret n°217-457 du 30 mars 2017, prévoit notamment qu'à l'horizon 2023, la part des énergies renouvelables dans la production d'électricité dépassera 85%, en s'appuyant notamment sur la valorisation des ressources solaires.

Le projet vise à réaliser une **centrale solaire photovoltaïque au sol** sur la commune de **Kourou**, en Guyane (973), permettant de produire de l'électricité afin de l'injecter sur le réseau public.

La commune de Kourou se situe sur le **littoral guyanais**, à l'embouchure du Fleuve Kourou. Localisée à 60 km au nord-ouest de Cayenne, elle est la **quatrième commune la plus peuplée** de la Guyane Française.

#### 1) L'état initial du terrain et de ses abords

##### Situation géographique du projet

Le site se situe au sud de la commune de Kourou, au **lieu-dit « Zone portuaire ouest »** entre l'Avenue de Pariacabo (au nord sur site), le dépôt d'hydrocarbures (à l'ouest) et le fleuve Kourou (au sud).

Le site correspond à une portion de la **parcelle cadastrée section BE n°50** appartenant à la Société Anonyme de la Raffinerie des Antilles (SARA), d'une surface totale de 15,6 hectares et occupée pour partie par un dépôt d'hydrocarbures.

##### Le contexte paysager

Ce projet, d'une emprise totale d'environ 4,5 ha, s'inscrit au sein de l'entité paysagère **de la plaine spatiale de Kourou**, marquée par un immense **espace anthropisé** correspondant au Centre Spatial Guyanais.

Plus spécifiquement, l'ensemble du secteur entourant le projet forme une **mosaïque protéiforme** où une **zone industrielle** s'est étalée **entre les monts de Pariacabo, une savane humide et le centre d'archéologie amérindienne**.

##### Le terrain d'implantation du projet

D'une manière générale, le **périmètre du projet** est constitué d'une **vaste friche ceinte d'un réseau de drainage** formé par un canal limitrophe au sein de la parcelle sur laquelle se trouve le dépôt d'hydrocarbures.

Un quartier résidentiel est présent à plus de 700 m du site à l'est. Les habitations sont invisibles depuis la parcelle. Les terrains aux alentours du projet sont occupés par des **activités industrielles et commerciales**.

L'accès au terrain se fait par **l'Avenue de Pariacabo**, un des principaux axes routiers menant au centre-bourg de Kourou et longeant la parcelle d'implantation.

#### 2) Les partis retenus pour assurer l'insertion du projet dans son environnement et la prise en compte des paysages

##### L'aménagement du terrain, en indiquant ce qui est modifié ou supprimé

Afin d'implanter la centrale solaire photovoltaïque, une **opération de défrichement** est nécessaire, compte tenu de la présence de milieux semi-naturels d'origine anthropique récente (friche broussailleuse dense).

Néanmoins, cette opération ne nécessite pas d'autorisation préalable. En effet, le Décret n° 2018-239 du 3 avril 2018 relatif à l'adaptation en Guyane des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement a modifié l'article R. 122-2 du code de l'environnement. Concernant les "travaux de déboisements en vue de la reconversion des sols" les projets avec travaux de déboisement de moins de 5 hectares ne sont pas concernés par l'examen soumis au cas par cas en Guyane.

La **topographie** du site présentant une **grande régularité**, elle est par conséquent favorable à l'implantation d'une centrale solaire photovoltaïque au sol. Les opérations de terrassements seront donc très ponctuelles (câblages électriques, pistes, fondations).

De par la nature plane du terrain, les **perceptions du site** seront donc **très limitées voire inexistantes**. En effet, le projet sera situé en **contrebas** du dépôt d'hydrocarbures de la SARA et de l'Avenue de Pariacabo et une **bande boisée** formant une continuité le long de l'Avenue sera **conservée**.

La surface clôturée du projet envisagée est de **4,3 ha** pour une puissance crête installée d'environ 5 MWc.

L'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles, notamment par rapport aux constructions ou paysages avoisinants

La centrale sera composée de **modules photovoltaïques** (de type cristallin ou couche mince), reposant sur des **structures** de support bi-pentes orientées Est/Ouest et inclinées à 10 °. Une structure type atteint une hauteur maximale d'environ 3,60m. Les rangs de structures sont séparés d'environ 1,5 m les uns des autres.

L'électricité produite sera ensuite acheminée vers le point de raccordement le plus proche par une ligne enterrée.

Concernant les **locaux électriques et techniques**, le site de production sera constitué des éléments ci-dessous, positionnés sur des réhausses bétons individuelles de 2,50m NGG au regard des préconisations PPRI :

- d'un ensemble de **deux conteneurs** (20 pieds) accueillant les **postes de conversion de l'énergie** (onduleurs et transformateurs) installés à l'entrée du site.
- d'un **poste de livraison**, marquant l'interface entre la centrale et le réseau public de distribution. Le poste de livraison sera situé à l'entrée du site, à l'extérieur de la zone clôturée.
- d'un ensemble de **deux conteneurs** (40 pieds) pour la partie **stockage de matériel** (pièces détachées, etc..).

Une citerne souple de 60 m<sup>3</sup> sera installée à proximité de l'entrée du parc et permettra l'approvisionnement en eau en cas d'incendie.

Le traitement des constructions, clôtures ou aménagements situés en limite de terrain

La centrale sera **clôturée par un grillage** de couleur verte de 2 mètres de haut. Elle sera équipée d'un **portail en acier de la même couleur, à l'accès exclusif du personnel d'exploitation de la centrale depuis l'entrée** du site. Ce dernier sera composé de 2 battants asymétriques permettant une largeur de passage de 5 mètres.

Les matériaux et les couleurs des constructions

Les équipements assurant les fonctions de « poste de conversion », et « poste de stockage matériel » sont des **containers maritimes** modifiés, de **couleur vert fougère** (RAL 6025). Ces équipements disposeront d'une **toiture** inclinée favorisant leur aération, de l'ombrage et un écoulement des eaux pluviales.

Le poste de livraison est un préfabriqué de couleur vert fougère (RAL 6025). Ce poste sera également équipé d'une toiture.

Le traitement des espaces libres, notamment les plantations à conserver ou à créer

Le **rideau de végétation naturelle** existant, situé le long de l'Avenue de Pariacabo au nord de la centrale, sera **maintenu** afin de filtrer les vues.

Hormis pour ce rideau de végétation, un **débroussaillage régulier** aux alentours de la centrale sera envisagé afin d'entretenir la végétation de manière à ce qu'elle ne crée pas d'ombrage sur les panneaux photovoltaïques.

L'organisation et l'aménagement des accès au terrain, aux constructions et aux aires de stationnement.

L'**accès au site** se fera par une piste déjà existante à renforcer, au départ de l'Avenue de Pariacabo puis par un franchissement du canal ceinturant le site.

Une **plateforme stabilisée** d'environ 290 m<sup>2</sup> (qui constituera notamment une zone de grutage et une aire de retournement interne) reliera les différents postes d'équipements électriques, équipements de stockage matériel et citerne incendie.

Un **apport de matériaux drainant** de classe D3 sera réalisé à hauteur de 0.50cm sur le périmètre de l'enceinte clôturée. Ce type de matériaux possède des qualités perméables favorisant ainsi l'écoulement des eaux et permettra de créer une **base saine pour les différentes phase des travaux**.

Un **espacement périphérique**, de 5 mètres de large destiné à l'exploitation de la centrale longera le grillage à l'intérieur de la centrale.

Par ailleurs, une **zone de dégagement d'environ 5,5 mètres de large** permettra de faciliter la circulation au sein du site (au niveau de la partie centrale de l'installation).

Enfin, une **aire dédiée au parking** d'une surface d'environ 40 m<sup>2</sup> (3 places) est prévue à proximité du poste de livraison et du portail d'entrée de la centrale photovoltaïque.

G. NOWATZKI - ARCHITECTE DPLG  
59 Avenue de Quarante  
34370 MARTELHAY  
06.26.01.07.05  
Siret 4007532730020



Contenu

Plans des façades et des toitures :

- Représentation schématique de l'entrée du site
- D'une structure photovoltaïque
- Du poste de livraison
- Des postes de conversion de l'énergie
- Des postes de stockage du matériel
- De la citerne
- Du portail et de la clôture

# PC5 - Plans des façades et des toitures

Architecte

Georges NOWATZKI



Architecte DPLG



EDF Renouvelables Outre-Mer  
Coeur Défense Tour B  
100 Esplanade du Général de Gaulle  
92932 Paris la Défense CEDEX

*Représentation schématique  
de l'entrée du site*



Architecte

Georges NOWATZKI



Architecte DPLG



**EDF Renouvelables Outre-Mer**  
Coeur Défense Tour B  
100 Esplanade du Général de Gaulle  
92932 Paris la Défense CEDEX

G. NOWATZKI - ARCHITECTE DPLG  
594 Chemin de Quarante  
34370 MAURELLE-PLAN  
06.26.01.0115  
Siret 40075327300020

Plan d'une structure  
photovoltaïque type

Vue de coté 1/75

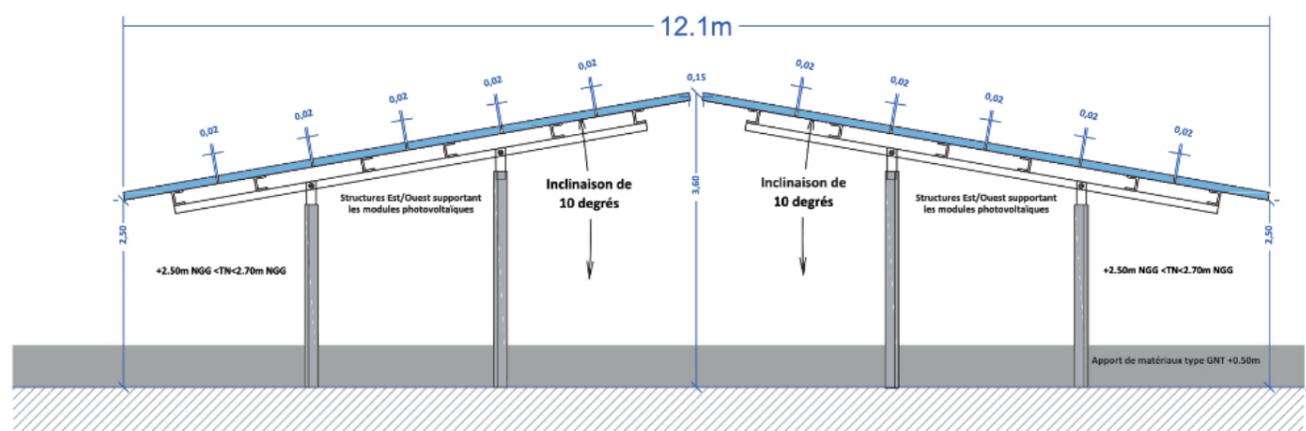
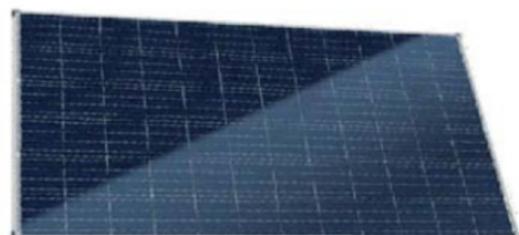
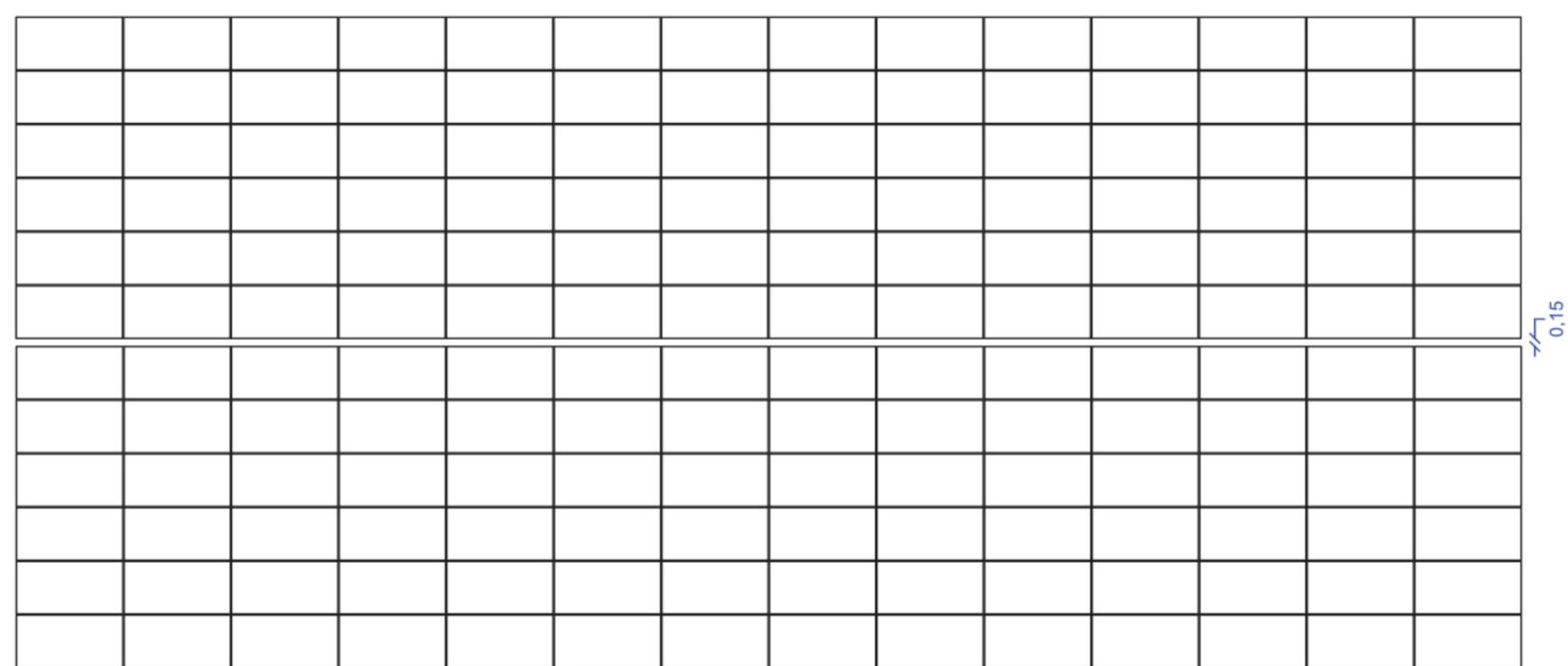


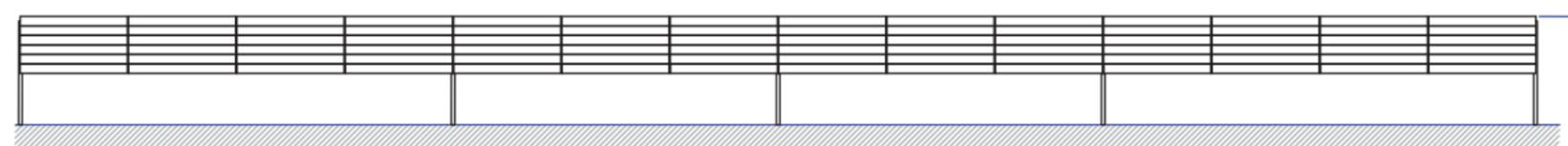
Illustration d'une structure Bi-Pente type

Vue de dessus 1/125



Panneau Photovoltaïque type

Vue de face 1/125



G. NOWATZKI - ARCHITECTE DPLG  
594 Chemin de Quarante  
34370 MAREILHAN  
06.26.07.07.05  
Siret: 40075327300020

Echelle 1/50



Architecte

Georges NOWATZKI

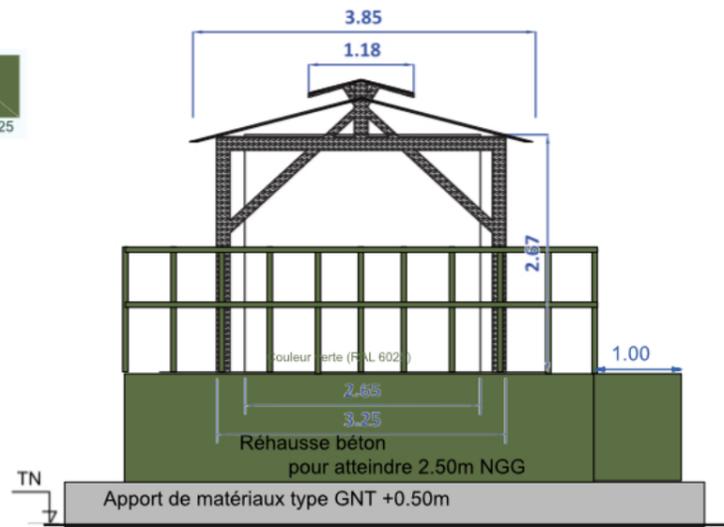
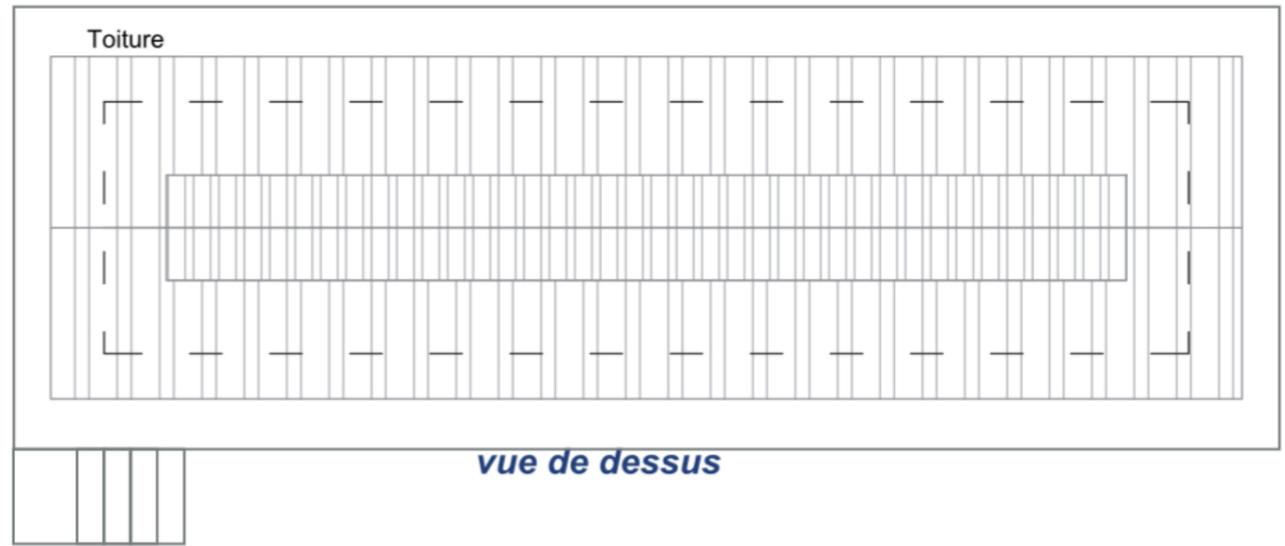


Architecte DPLG

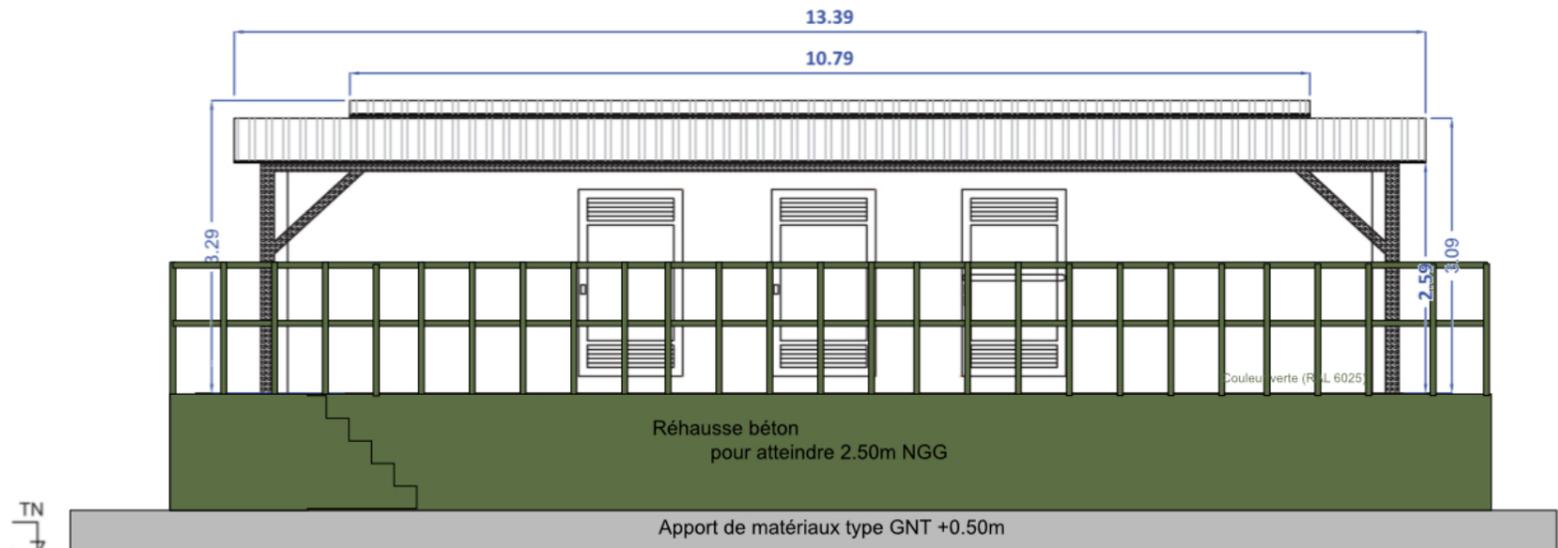


EDF Renouvelables Outre-Mer  
Coeur Défense Tour B  
100 Esplanade du Général de Gaulle  
92932 Paris la Défense CEDEX

Plan du poste de livraison

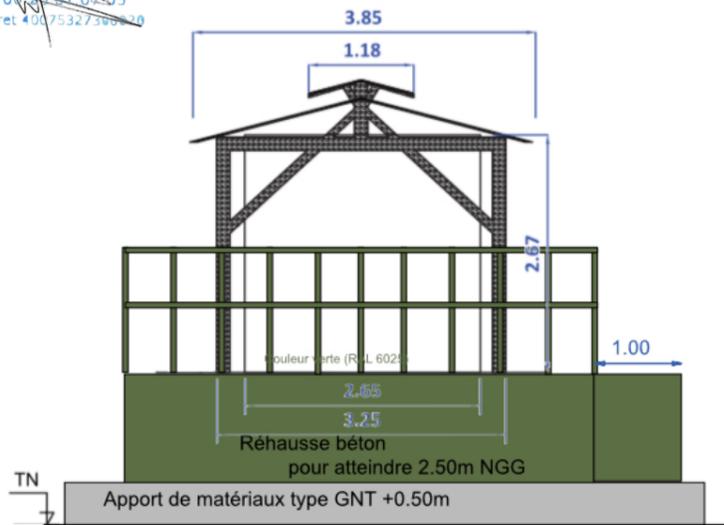


vue de droite

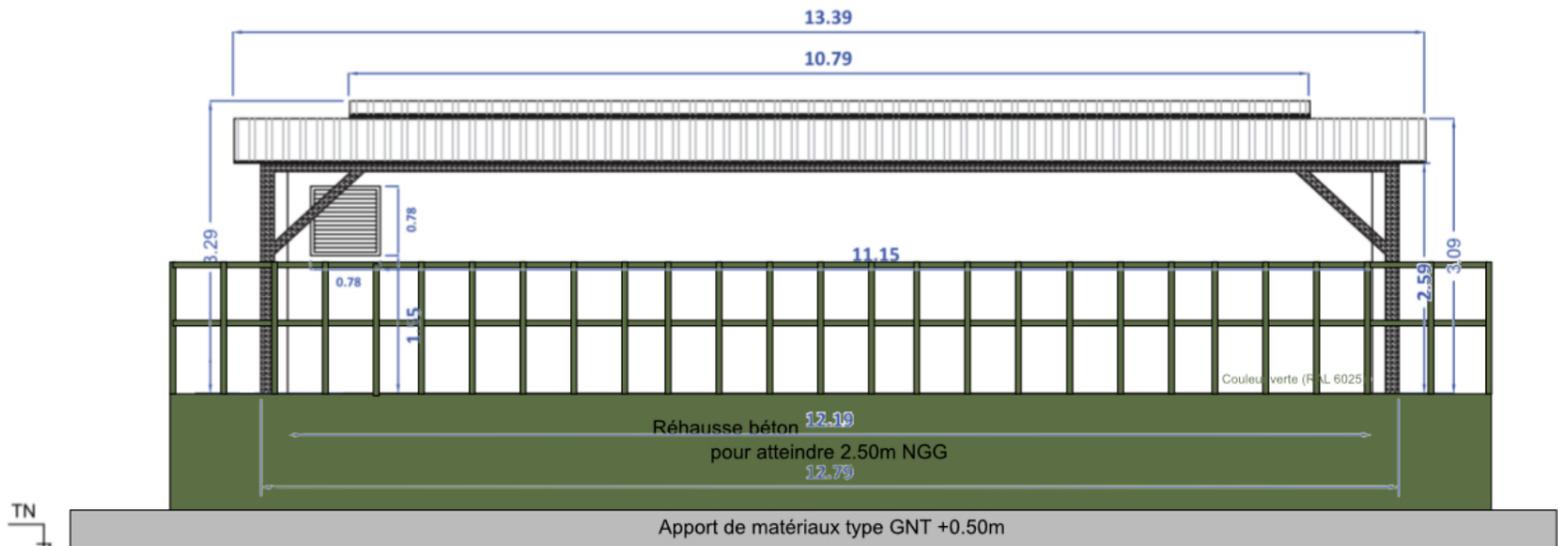


vue de face

G. NOWATZKI - ARCHITECTE DPLG  
594 Chemin de Quarante  
34700 MAUREILHAN  
04 75 01 07 05  
Siret 45075327300020



vue de gauche



vue arrière

Echelle 1/75



Architecte

Georges NOWATZKI



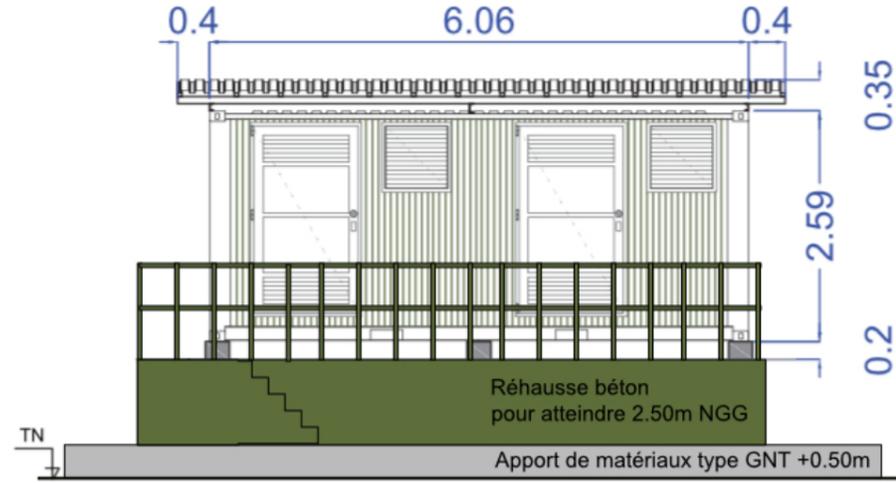
Architecte DPLG



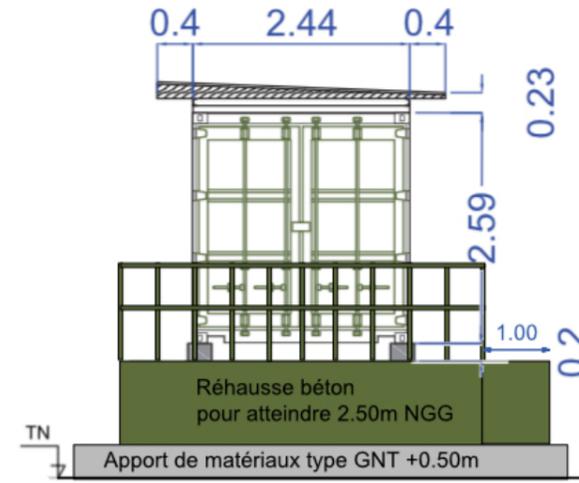
EDF Renouvelables Outre-Mer  
Coeur Défense Tour B  
100 Esplanade du Général de Gaulle  
92932 Paris la Défense CEDEX

Plan des postes de conversion  
de l'énergie

Vue C



Vue A

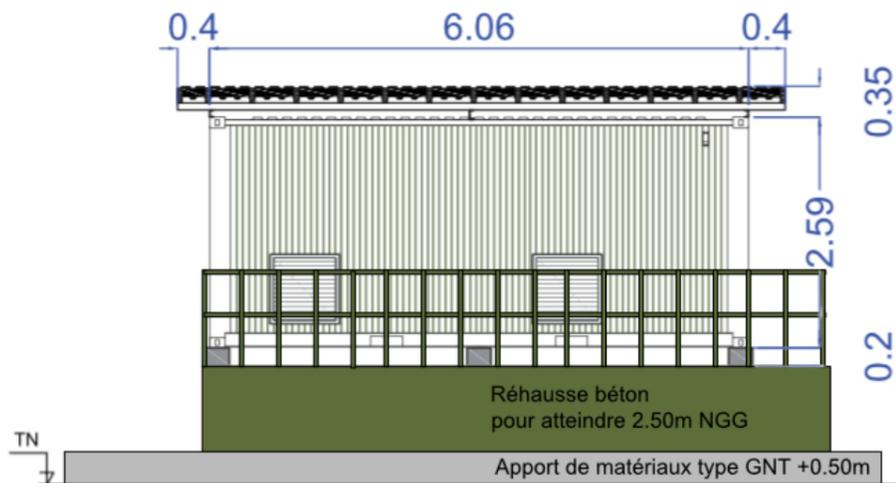


G. NOWATZKI - ARCHITECTE DPLG  
594 Chemin de Quarante  
34370 MARETHAN  
06.26.11.67.05  
Siret 4007537300020

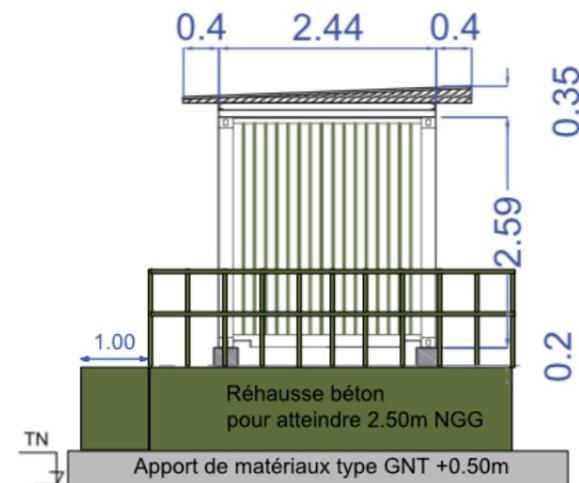
Echelle 1/100



Vue D



Vue B



Architecte

Georges NOWATZKI



Architecte DPLG

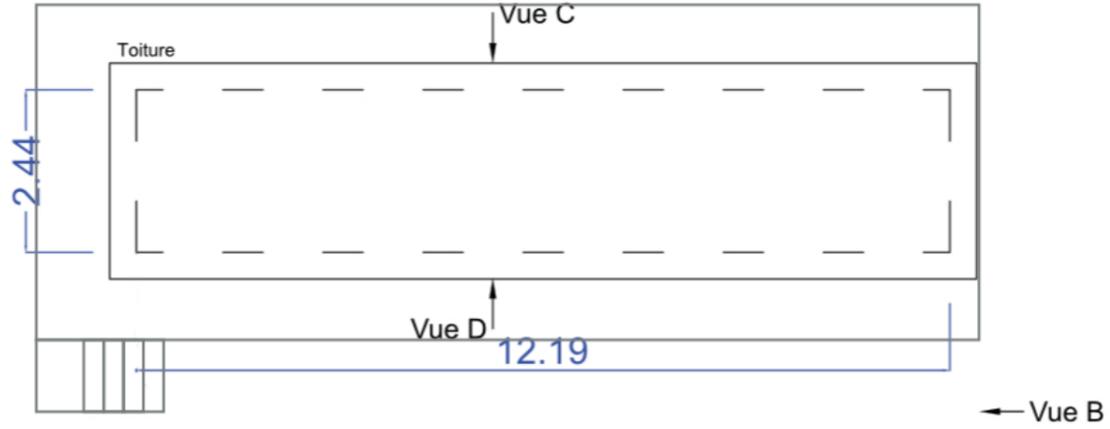


EDF Renouvelables Outre-Mer  
Coeur Défense Tour B  
100 Esplanade du Général de Gaulle  
92932 Paris la Défense CEDEX

*Plan des postes de stockage du matériel*

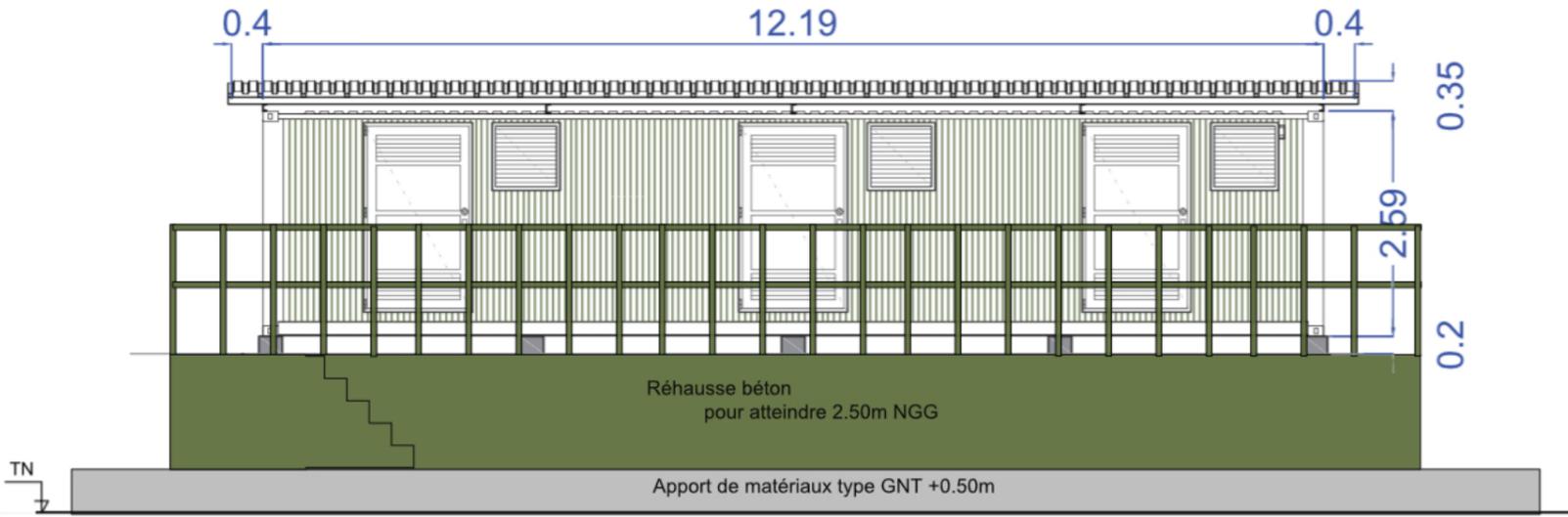
**Echelle 1/100**

Vue A →

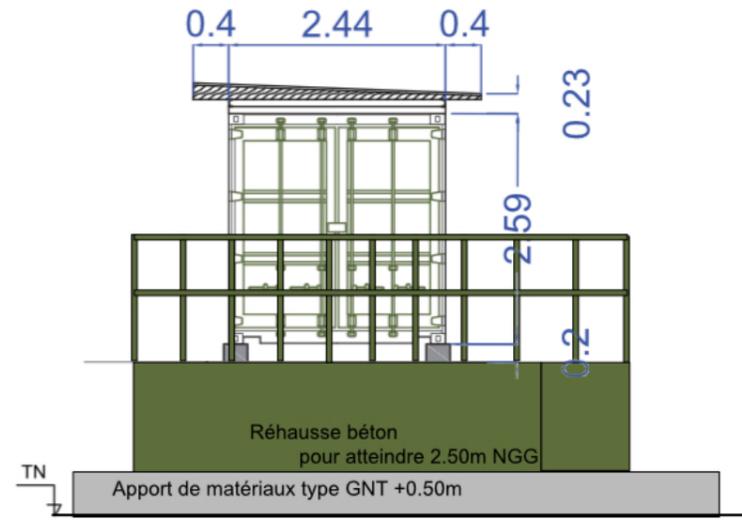


G. NOWATZKI - ARCHITECTE DPLG  
 594 Chemin de Quarante  
 34700 MAUREILHAN  
 04 77 04 07 05  
 Siret 40475327300020

**Vue C**



**Vue A**



**Echelle 1/1500**



**Architecte**

Georges NOWATZKI



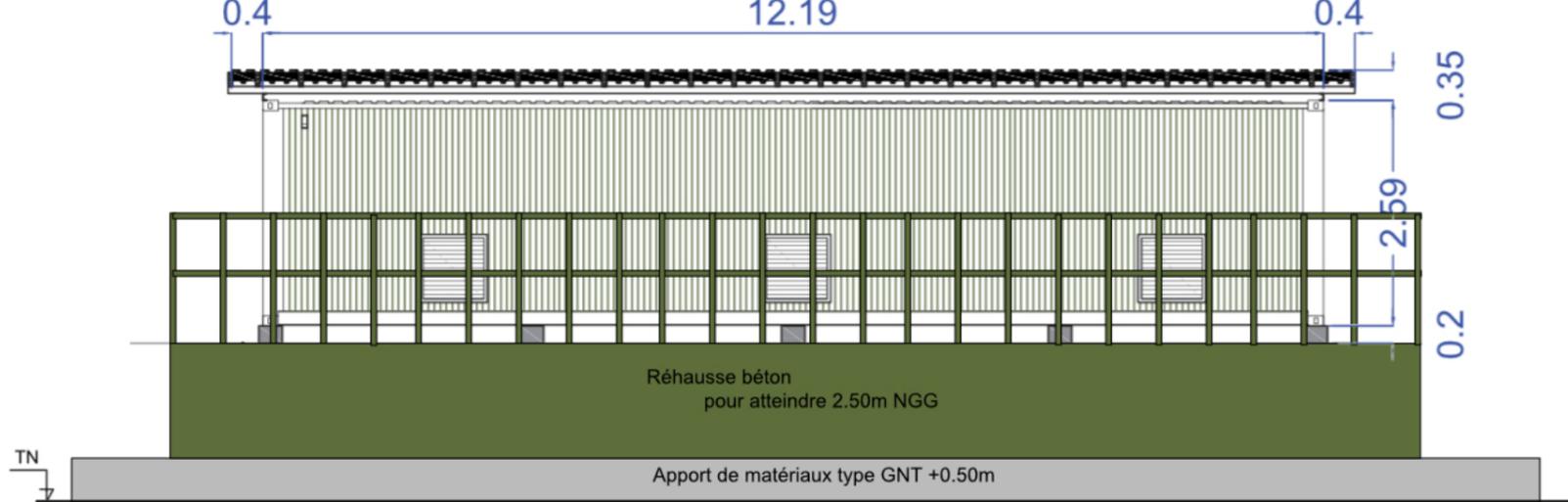
Architecte DPLG



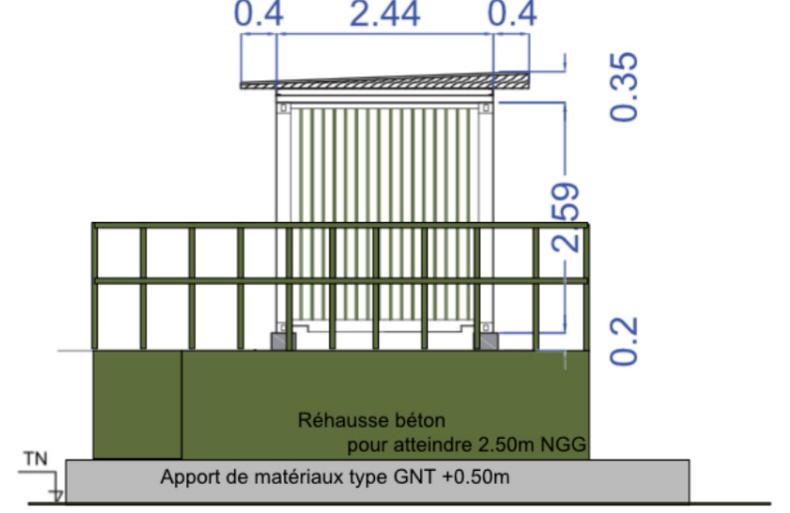
**EDF Renouvelables Outre-Mer**  
 Coeur Défense Tour B  
 100 Esplanade du Général de Gaulle  
 92932 Paris la Défense CEDEX

**Echelle 1/75**

**Vue D**



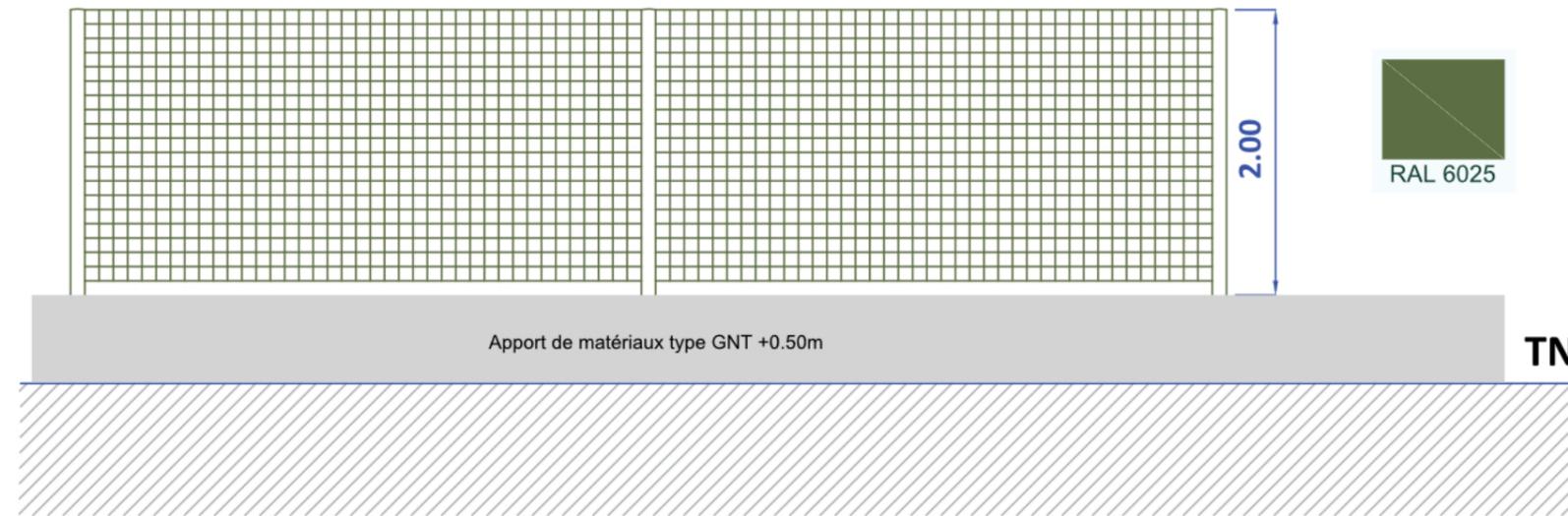
**Vue B**



Plan de la clôture et du portail

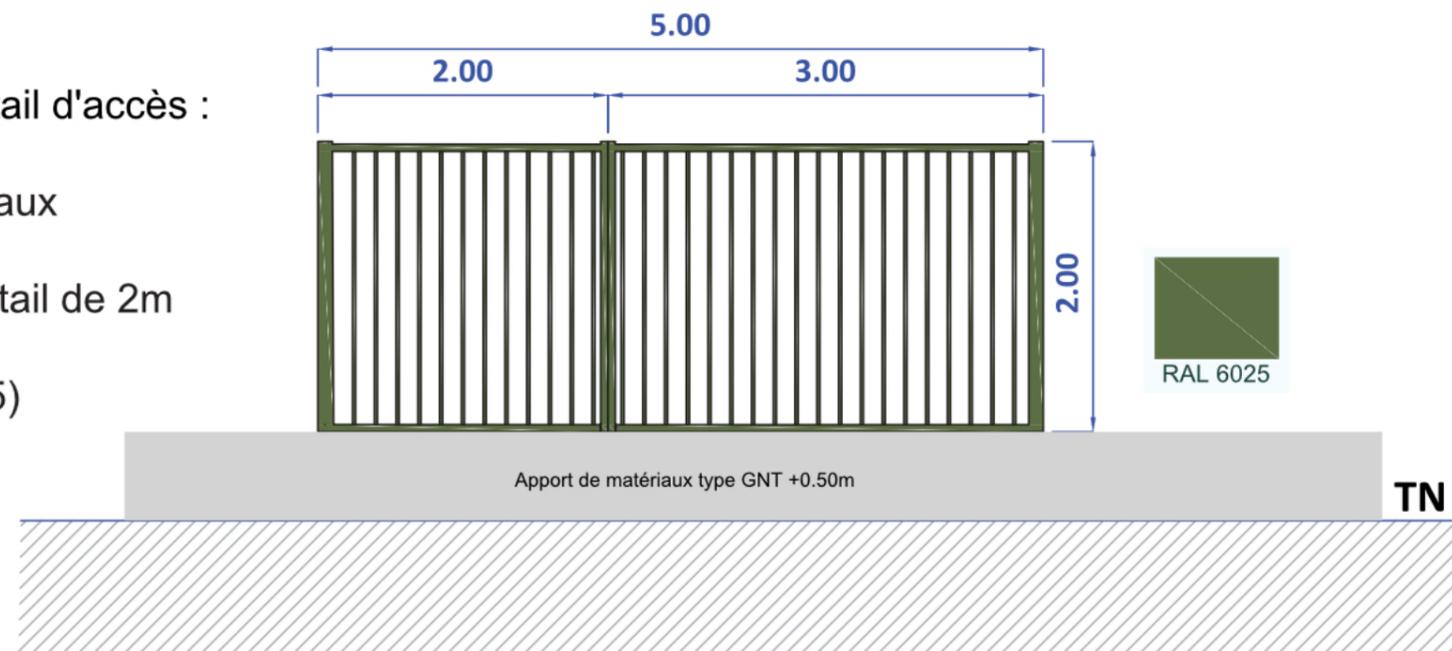
Caractéristiques de la clôture :

Clôture grillagée  
Hauteur hors sol 2m  
Grillage et poteau vert (RAL6025)



Caractéristiques du portail d'accès :

Portail pivotant à 2 vantaux  
Longueur 5m  
1 vantail de 3m et 1 vantail de 2m  
Hauteur 2m  
Couleur verte (RAL6025)



G. NOWATZKI - ARCHITECTE DPLG  
594 Chemin de Quarante  
34370 MUREILHAN  
06.26.41.7.05  
Siret 40075327400079

Echelle 1/50



Architecte

Georges NOWATZKI



Architecte DPLG



EDF Renouvelables Outre-Mer  
Coeur Défense Tour B  
100 Esplanade du Général de Gaulle  
92932 Paris la Défense CEDEX

Plan de la citerne

## Détails citerne incendie :

Volume : 60m<sup>3</sup>  
Dimensions : 5.90 x 11.20 x 1.30



G. NOWATZKI - ARCHITECTE DPLG  
594 Chemin de Quarante  
31370 MAUREILHAN  
05 61 66 01 07.05  
SIRET 32025327300020

### Architecte

Georges NOWATZKI



Architecte DPLG



EDF Renouvelables Outre-Mer  
Coeur Défense Tour B  
100 Esplanade du Général de Gaulle  
92932 Paris la Défense CEDEX

